

## Documents à apporter :

- Formulaire 2022 de transmission – enveloppe reçue en début d'année
- Clé USB verte de l'AVIVO (si vous en avez une)
- Dernière décision de taxation

### Certificats et attestations pour tout revenu reçu en 2022

- Certificats de salaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre
- Indemnités de chômage, perte de gain maladie et accident, AI
- Allocations familiales (si non comprises dans le salaire)
- Pensions alimentaires (convention de séparation/divorce)
- Attestation des PC Familles ou Rente pont
- Attestations fiscales de rentes si AVS, AI, 2<sup>e</sup> pilier, 3<sup>e</sup> pilier ou autres (SUVA, rentes étrangères, etc.)
- Décisions d'octroi de rente AI (pour les nouvelles rentes)

### Documents très importants

- Décisions de subsides OVAM (Office vaudois de l'assurance-maladie)
- Relevés des intérêts bancaires et postaux en Suisse et à l'étranger
- Solde des comptes au 31 décembre en Suisse et à l'étranger

### Frais 2022 à déduire (avantageux pour vous / pour payer moins d'impôts)

- Bail à loyer
- Attestation de l'assurance maladie - frais médicaux et primes (assurance de base et complémentaire)
- Cotisations 3<sup>e</sup> pilier
- Acompte des cotisations AVS/AI (pour personnes sans activité lucrative)
- Pensions alimentaires payées
- Frais de garde d'enfant
- Dons et versements aux partis politiques
- Si personne à charge : versements et attestation d'indigence
- Factures de dentiste, lunettes, EMS, etc. et frais liés à un handicap
- Dettes (y compris cartes crédits) - intérêts et le solde au 31 décembre

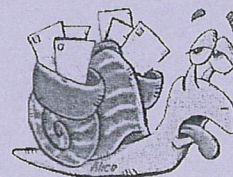
### Pour les propriétaires

- La détermination de la valeur locative, les dettes hypothécaire 2022, les frais divers (assurances pour risques, impôt foncier communal, etc.), les factures de rénovation, la dernière estimation fiscale des immeubles

### Pour les nouveaux propriétaires

- Les documents mentionnés ci-dessus ainsi que la surface des pièces habitables (cuisine, salle de bains, W-C, hall, escaliers intérieurs du logement, combles habitables, vérandas fermées), année de construction et l'impôt foncier ou l'estimation fiscale

*C'est la période  
des impôts*



Déclarations d'impôt

**A tous les contribuables**

L'AVIVO (association de défense des rentiers AVS/AI) se met à la disposition des rentiers et de toute personne ayant besoin d'aide pour remplir leur déclaration d'impôt.

<b>AIGLE</b>	Mercredi 15 février 2023	08h00-11h30 et 13h30-16h30
	Mercredi 8 mars 2023	08h00-11h30 et 13h30-16h30
	Mercredi 29 mars 2023	08h00-11h30 et 13h30-16h30
	Mercredi 19 avril 2023	08h00-11h30 et 13h30-16h30

Salle paroissiale – Av. Des Glariers 4

**Sur rendez-vous : 079 457 70 38 (entre 9h et 11h uniquement)**

<b>BEX</b>	Lundi 20 février 2023	08h00-11h30 et 13h30-16h30
	Lundi 13 mars 2023	08h00-11h30 et 13h30-16h30
	Lundi 17 avril 2023	08h00-11h30 et 13h30-16h30

Buvette de la Grande Salle – Av. de la Gare 5

**Sur rendez-vous : 079 457 70 38 (entre 9h et 11h uniquement)**

<b>VILLENEUVE</b>	Lundi 27 février 2023	08h00-11h30 et 13h30-16h30
	Lundi 20 mars 2023	08h00-11h30 et 13h30-16h30
	Lundi 24 avril 2023	08h00-11h30 et 13h30-16h30
	Lundi 15 mai 2023	08h00-11h30 et 13h30-16h30

Maison de paroisse – Grand'Rue 22

**Sur rendez-vous : Agence Assurances Sociales 021 967 07 67**

Aucun dossier ne sera traité par envoi postal.

**Une participation financière sera demandée en fonction des revenus**



**Augmentation du tarif minimal à CHF 35.- et un rabais spécial de CHF 10.- pour les membres et les nouveaux membres**